

L'an deux mil dix-sept, le quatre septembre, le conseil municipal de la commune de SOUVIGNE, dûment convoqué par le maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Mme Delphine AUNEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 août 2017

Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 11

Présents : Mme AUNEAU Delphine, maire, Mme MATHIEUX Lucie, Mrs BILLOT Lionel, BOISTARD Frédéric, DUMONT LEMARIÉ Sylvain, LÉON Jean-Pierre, MASSONNAT Rodolphe, SOLEIL Jacques.

Excusés ayant donné procuration :  
Mme DELAFOSSE Audrey à Mr LÉON Jean-Pierre  
Mme VANNIER Maëva à Mme AUNEAU Delphine  
Mr BERNARD Pierre-Maurice à Mr SOLEIL Jacques

Absent : Mr PAIN Cédric  
Excusé : Mr DUTOIR Fabrice

Secrétaire de séance : Mr BILLOT Lionel

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### **Location logement « 8 rue de la poste » :**

Le conseil municipal décide de louer le logement à Mme CÉRAN Bérengère à compter du 9 septembre 2017 pour un loyer mensuel de 501 €. (9 pour et 2 abstentions)

### **Décisions modificatives sur le budget principal :**

- ↳ Afin de prévoir l'équipement d'une classe mobile et d'une alarme à l'école, il décide d'effectuer les écritures suivantes : (à l'unanimité)

Recettes d'investissement : 1328-250 Fonds Parlementaires + 6 000 €  
1321-263 Subvention classe mobile + 4 000 €

Dépenses d'investissement : 2183-263 Bureautique + 5 120 €  
2183-265 Alarme école + 4 880 €

- ↳ Il décide également d'effectuer des travaux dans des bâtiments communaux et de réajuster les crédits de la façon suivante : (à l'unanimité)

Dépenses de fonctionnement : 611 Contrat de prestations – 3 605 €  
023 Virement à la section d'investissement + 3 605 €

Recettes d'investissement : 021 Virement de la section de fonctionnement + 3 605 €

Dépenses d'investissement : 21318-266 Bâtiments communaux + 3 605 €

### **Distributeur de baguettes :**

Suite à l'enquête effectuée auprès des habitants de la commune, Madame le maire explique qu'il est nécessaire de signer une convention fixant les modalités de fonctionnement et de gestion du distributeur de baguettes, posé par la boulangerie MANSO.

Le conseil municipal, autorise le maire à signer la convention correspondante. (à l'unanimité)

Le maire,  
Delphine AUNEAU.